

**Deuxième conférence mondiale Culturelink 2005
Dynamiques de communication – Nouvelles avenues
et nouveaux acteurs**

Serge Bernier, directeur
Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ)

**Partenariat entre l'État et la société civile, l'exemple (*case study*)
de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec**

Le statisticien est l'agent d'un immense et difficile dialogue.

Claude GRUSON

Mesdames, Messieurs,

Capitale de la Croatie, Zagreb est réputée pour ses activités culturelles nombreuses et diversifiées. Le lieu choisi pour ce congrès s'imposait donc à l'esprit. Je me sens honoré d'être chargé de vous présenter, à titre de directeur, l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, bel exemple d'une mise en commun fructueuse des ressources financières d'un gouvernement et de l'inventivité des gens du milieu culturel.

En raison de la place occupée par le Québec sur le continent nord-américain, le monitoring culturel a dû venir à la rescousse de sa langue et de ses traditions. La mondialisation, à la fois résultat et cause de nombreux changements technologiques, a d'ailleurs amplifié cette tendance. Ainsi, l'Observatoire de la culture et des communications du Québec – que j'appellerai désormais « l'Observatoire » –, né en 2000, s'est voué à la recherche quantitative. Voilà pourquoi la production et l'analyse statistique occupent une large place dans sa programmation.

La structure de gouvernance de l'Observatoire reflète fort bien la connivence nécessaire des milieux culturels et de l'État. Que ce soit pour définir les projets, les mener à bien ou en assurer le financement, le mariage des moyens à prendre et des ressources à consacrer doit naître d'une analyse commune. L'Observatoire constitue un modèle du genre.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi de situer le Québec sur le plan qui nous intéresse tous ici. La société québécoise est majoritairement francophone : 80 % de ses sept millions d'habitants parlent la langue de Molière. Il est très facile d'imaginer ses difficultés quand on sait que le Canada et les États-Unis comptent plus de 316 millions d'anglophones.

Depuis le début du XX^e siècle et jusqu'aux années soixante, l'Église catholique avait, au Québec, la haute main sur l'éducation et les loisirs, notamment sur le monde du livre. La lecture était alors soumise à la censure du clergé qui s'élevait contre l'instauration de bibliothèques publiques et qui prescrivait ses sélections aux libraires. Au début des années soixante, une « révolution tranquille » prend naissance, bousculant les idées reçues, les habitudes et les choix sociaux dans toutes les sphères publiques.

Par exemple, ce démarrage culturel s'amorce par la laïcisation de l'enseignement, la démocratisation de l'éducation et la venue de la télévision publique française de Radio-Canada. Le Québec figure parmi les premiers gouvernements à se doter d'un ministère spécialement responsable de la culture (1961). On lui confie le rôle de susciter un climat qui facilite l'épanouissement des arts, de protéger et de diffuser la culture.

Quarante ans de développement culturel au Québec

- 1978 : Publication d'un rapport gouvernemental schématique intitulé *Politique québécoise du développement culturel*. On y prône, entre autres, la création d'une société d'État, la Société québécoise de développement des industries culturelles, qui aura des fonctions d'investisseur, de financier, de promoteur et de gestionnaire auprès des industries culturelles.
- Décembre 1987 : Adoption de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma.
- Décembre 1987 : Création de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes.
- Décembre 1988 : Adoption de la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature.
- Juin 1991 : Rapport sur une politique de la culture et des arts.
- 1992 : Adoption de la Politique culturelle par le gouvernement
 - Objectifs de cette politique :
 - Développer le domaine des arts et de la culture;
 - Favoriser l'accès à la vie culturelle;
 - Accroître l'efficacité de l'intervention de l'État.
- 1992 : Adoption de la loi créant le Conseil des arts et des lettres, société d'État consacrée au développement et à la diffusion des arts.
- Toujours en 1992 : Réunion du ministère des Affaires culturelles et du ministère des Communications.
- Juin 1997 : Ajout des producteurs au mandat de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes.
- 1998 : Adoption de la Politique de la lecture et du livre
 - Recommande la création d'un observatoire du livre.
- En avril 2000, la Commission de la culture répond au besoin exprimé par le milieu culturel lors des travaux de cette commission :
 - À la demande de l'Assemblée nationale, les commissions parlementaires étudient les projets de loi, les crédits budgétaires et toute autre affaire confiée par l'Assemblée;

- En avril 2000, la Commission de la culture, à l'invitation de l'Assemblée nationale, dépose un rapport sur le Conseil des arts et des lettres du Québec et sur la Société de développement des entreprises culturelles;
- La troisième des 12 recommandations de ce rapport stipule que « le gouvernement, de concert avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, la Société de développement des entreprises culturelles et le milieu culturel, travaille à la mise sur pied d'un observatoire de la culture. »
- Juin 2000 : La ministre de la Culture et des Communications annonce la création de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec en partenariat avec l'Institut de la statistique du Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles.
- Octobre 2000 : Dépôt du rapport du comité sur les pratiques commerciales dans le domaine du livre :
 - Fait référence à la création récente de l'Observatoire;
 - Insiste sur la place que le livre doit avoir.

Avant 1961, la statistique culturelle existe au Québec, mais son champ d'action est circonscrit à quelques domaines. En 1971, le ministère des Affaires culturelles met en place une unité de recherche et de planification en vue d'orienter la politique culturelle, qui élabore, au fil des ans, un programme de recherche et de statistique. Toutefois, le Ministère éprouve souvent de la difficulté à assurer le suivi de sa production statistique, et son univers n'est pas suffisamment large pour répondre aux besoins des différents acteurs du domaine de la culture, notamment ceux de la société civile. En 2000, le gouvernement en arrive à la conclusion qu'il importe de créer l'Observatoire. La ministre responsable déclare alors : « L'Observatoire est un outil fondamental pour les divers ordres de gouvernement. Il permettra d'évaluer de manière fiable et objective l'impact réel des décisions politiques en matière de culture et de communication. De leur côté, les milieux disposeront d'une information plus riche pour notamment élaborer leur stratégie de développement et pour cibler de nouveaux marchés. ».

L'idée d'un observatoire a cheminé pendant une dizaine d'années avant qu'il soit effectivement mis en place. Déjà, en 1991, il en était question dans un projet de politique de la culture et des arts. Huit ans plus tard, la Politique de la lecture et du livre en recommandait la création, en réponse à des demandes pressantes du milieu. Le gouvernement décide donc de créer l'Observatoire, dont la mission couvrira tout le secteur culturel, et non seulement le domaine du livre, mais dont le mandat sera beaucoup plus restreint que celui d'un observatoire de la politique culturelle. La mission qu'on lui confie est de « répondre aux besoins réels et concrets des intervenants des secteurs de la culture et des communications ainsi que de ceux qui traitent avec ces secteurs en matière de statistiques, de soutien à la recherche et de veille ».

L'un des aspects novateurs de ce choix est que le gouvernement décide d'élaborer un outil qui fournira au milieu culturel et à l'État une information unique et utile aux deux parties. En quarante ans, le Québec est passé d'une situation de pauvreté de l'offre culturelle à l'abondance. Désormais, l'Observatoire prendra charge du monitoring devenu nécessaire.

L'Observatoire, d'abord un partenariat financier

Le financement de base de l'Observatoire est assuré par quatre partenaires : l'Institut de la statistique du Québec (désormais appelé « l'Institut »), le ministère de la Culture et des Communications, le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles. En raison de la diversité de ces sources pécuniaires, il jouit d'une certaine autonomie. De plus, il lui est loisible d'ajuster sa programmation aux besoins des différents milieux et d'assumer le rôle d'arbitre du fait de sa neutralité.

Intégré à l'Institut dont il constitue une unité administrative, l'Observatoire ne fait pas partie du même périmètre financier que les ministères. En outre, la Loi sur l'Institut de la statistique lui confère un pouvoir d'enquête, lui permet de garantir la confidentialité des renseignements qu'il collige, lui donne accès aux données administratives du Québec (y compris les données fiscales) et à celles de Statistique Canada.

Grâce à cet arrangement, l'Observatoire offre des garanties d'utilisation de méthodologies scientifiques standard, déjà appliquées par la plupart des agences statistiques nationales. Il adhère d'ailleurs aux principes fondamentaux de la statistique officielle adoptés par la Commission économique pour l'Europe, organisme des Nations Unies. Comme il n'est pas soumis aux aléas et aux exigences d'un ministère sectoriel, il assure une production statistique continue. Par ailleurs, il a le droit de recueillir des fonds (revenus autonomes) quand il mène des projets particuliers. L'Observatoire occupe huit personnes, mais il peut faire appel, moyennant finance, aux spécialistes de l'Institut en matière de méthodologie, d'informatique, de collecte de données et de diffusion.

Un partenariat dans la gouvernance

La participation culturelle ne peut être simplement définie comme l'ensemble des pratiques culturelles des consommateurs. En effet, elle est aussi l'apanage de plusieurs acteurs – organisations et associations – très présents dans la sphère culturelle québécoise. Ce milieu est très structuré; il comprend plus de 300 associations nationales (Union des artistes, Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son, etc.), sans parler de la multitude de regroupements régionaux et locaux.

L'État a innové en instituant un organisme pour répondre aux besoins des milieux culturels, mais en choisissant d'en confier la responsabilité aux regroupements

d'importance, plutôt qu'aux individus et aux entreprises. Ces associations nationales forment huit comités consultatifs, qui correspondent aux six principaux domaines culturels, ainsi qu'aux milieux municipal et universitaire.

Ces comités sont les suivants :

- Arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques;
- Cinéma, audiovisuel et radiodiffusion;
- Disque et arts de la scène;
- Livre, littérature et bibliothèques;
- Multimédia;
- Patrimoine, institutions muséales et archives;
- Municipalités et administrations locales;
- Recherche universitaire.

Le rôle de ces comités consultatifs est de donner des avis et de faire part des besoins du milieu qu'ils représentent. Un conseil de direction – au sein duquel le milieu culturel est majoritaire – chapeaute ces comités consultatifs et il fixe les orientations et la programmation de l'Observatoire.

La mission de l'Observatoire

La mission confiée à l'Observatoire est décrite dans une entente signée entre les partenaires financiers. Cette entente est renouvelée aux trois ans, mais la mission est restée la même depuis le début des activités.

Cette mission peut être ainsi décrite :

- développer un système intégré de statistiques par la réalisation d'enquêtes et l'exploitation de sources statistiques diverses, de façon à couvrir tout le champ de la culture et des communications;
- assurer la diffusion des informations statistiques auprès des intervenants des milieux de la culture et des communications;
- collaborer avec les unités ou les centres de recherche existants, notamment dans le milieu universitaire;
- valoriser les banques de données existantes chez les partenaires institutionnels et privés (associations, syndicats, entreprises, etc.), et interagir avec les autres producteurs de statistiques ou de connaissances exerçant des activités dans des domaines semblables ou connexes;
- rechercher de nouvelles ressources financières, notamment en offrant ses services sur une base d'affaires à des organismes, privés ou publics, qui désirent faire réaliser des travaux « sur mesure » contre rémunération;

- documenter l'importance et le rôle de la culture dans la société québécoise et contribuer à la réflexion sur les grandes tendances internationales.

L'Observatoire est mis concurremment au service du secteur culturel et de l'État. Il doit donc produire une information inattaquable, que ce soit sur le plan technique ou en matière de neutralité politique. Pour ce faire, l'Observatoire se limite à des travaux quantitatifs.

Mandats statistiques

Les travaux statistiques de l'Observatoire ont pour objectif la connaissance des marchés (l'offre et la demande) et des secteurs.

Pour répondre à ce besoin, l'Observatoire mène des enquêtes récurrentes dans les domaines du cinéma, du disque, du livre, du spectacle, des musées et des arts visuels. En outre, il produit des statistiques fiables, neutres et objectives sur l'état des différentes facettes de la culture québécoise.

Au départ, il a fallu organiser l'univers observé, à partir d'une classification qui oriente et facilite le travail statistique. Les frontières du secteur culturel sont donc délimitées dans un document intitulé *Système de classification des activités de la culture et des communications du Québec*. Les établissements étudiés par l'Observatoire y sont répartis par domaines, considérés comme producteurs de biens symboliques. Comme cette classification a obtenu l'aval et même la participation du milieu, les statistiques qui en découlent sont crédibles et bien acceptées.

Pour rendre possible l'étude des filières sectorielles, l'Observatoire s'est attardé à chaque maillon d'une chaîne, par exemple, dans le domaine du livre, à partir du travail de l'écrivain jusqu'à l'étalage du libraire. Ainsi, il peut mesurer l'importance et l'apport de chacun de ces maillons. Bien entendu, pour inventorier tous ces aspects, l'Observatoire a parfois dû mener de nouvelles enquêtes. En réunissant ces diverses données, il a produit un premier état des lieux du livre et des bibliothèques, exercice qui sera répété dans un autre champ pour mieux découvrir le patrimoine, les institutions muséales et les archives.

Mandats de recherche

Pour remplir sa mission de recherche, l'Observatoire doit apporter son soutien au milieu universitaire, puisqu'il ne conduit pas lui-même de tels projets. Il travaille plutôt à établir des ententes de collaboration ou de partenariat avec les chercheurs québécois intéressés par des études quantitatives sur la culture.

Ces ententes sont de deux ordres. D'abord, certains mandats d'analyse et de recherche sont confiés à des experts en fonction d'attentes précises. L'Observatoire en publie ensuite les résultats dans son bulletin appelé *Statistiques en bref*. Ensuite, des actions concertées entre l'Observatoire et le Fonds de recherche sur la société et la culture ont pour but de financer des projets soumis par des chercheurs, sur un thème

déjà retenu. Le milieu culturel est étroitement associé au choix de ces projets de recherche, car les présidents des comités consultatifs participent à l'occasion aux jurys de sélection.

Dans les deux cas, l'Observatoire peut faire appel au Centre d'accès aux données de recherche de l'Institut de la statistique du Québec. La raison d'être de ce centre est de promouvoir la recherche et la formation dans le domaine des statistiques sociales : démographie, culture et communications, santé et bien-être, économie, travail et rémunération, etc. La communauté scientifique y trouve des données fiables et objectives, qui permettent de poursuivre des travaux de recherche et d'analyse susceptibles d'aider à comprendre les enjeux sociaux touchant le Québec et à nourrir la réflexion des décideurs en matière de politique sociale.

Mandats de veille

Bien que la mission de l'Observatoire comporte cet aspect, les travaux de veille n'ont pas été jugés prioritaires jusqu'à présent, parce que certains y voient une éventuelle entorse à sa neutralité. En effet, comme la veille consiste à capter des renseignements stratégiques avant ses concurrents pour en tirer profit, cette démarche peut difficilement être menée sur des sujets neutres et apolitiques. De plus, toute activité de veille présuppose une sélection de l'information : ce « pouvoir éditorial » semble incompatible avec une attitude de neutralité. Pour l'instant, la pertinence d'entreprendre de tels travaux n'a pas été démontrée.

Diverses formes de collaboration avec les milieux culturels

Des ententes de partenariat interviennent dans le financement des projets ou leur réalisation même, parfois sur les deux fronts à la fois.

Milieux culturels partenaires financiers

L'Observatoire peut compter sur le soutien financier des milieux culturels pour mener à bien certains projets. Par exemple, une association du secteur du multimédia participe pécuniairement à une enquête sur le sujet, l'état des lieux des domaines du livre et des bibliothèques a bénéficié de la collaboration de la Bibliothèque nationale du Québec et la Régie du cinéma appuie l'Observatoire dans son enquête mensuelle sur ce pan de la culture québécoise.

Milieux culturels partenaires dans les activités

L'Observatoire peut également compter sur un appui d'un autre type de la part des milieux culturels, qui investissent leurs connaissances et leur temps dans certains projets. Par ailleurs, ils font partie de tables rondes mandatées pour élaborer les questionnaires d'enquête, ou valider les résultats avant diffusion. Enfin, au moment

de la publication des statistiques de l'Observatoire, ils soulignent et commentent ses réalisations dans les médias.

Il serait impossible à l'Observatoire de se priver du savoir des divers experts en matière de culture. Ainsi, les professionnels de l'industrie du disque aident à définir les genres musicaux et la Bibliothèque nationale a affecté une analyste à l'état des lieux du livre. Des chercheurs universitaires ont également contribué à certaines publications en rédigeant des analyses. En outre, les associations participent fréquemment à la collecte de l'information, notamment en incitant leurs membres à répondre aux questionnaires de l'Observatoire. Grâce à ce soutien constant, les taux de réponse obtenus sont très élevés.

Milieus culturels fournisseurs d'information

Parfois, les milieux culturels fournissent eux-mêmes de l'information. À titre d'exemple, l'évaluation du marché du disque et de la part de marché des enregistrements québécois s'appuie sur de l'information fournie par une association du secteur. L'Observatoire projette également d'élaborer des statistiques officielles à partir de données recueillies par le milieu culturel. En effet, certaines associations gèrent une caisse de retraite pour leurs membres, dont les chiffres sont minutieusement vérifiés par des comptables. L'Observatoire songe à les utiliser pour en tirer des statistiques.

Politique et modes de diffusion

Comme l'Observatoire établit un lien entre l'État et la société civile, la politique de diffusion adoptée est entièrement axée sur un accès aussi complet que possible à ses travaux.

Le principe premier de cette politique exige la gratuité de l'information disponible. En conséquence, toutes les études de l'Observatoire sont consultables sur son site Web, même s'il arrive qu'elles soient aussi offertes en version papier. De plus, l'Observatoire publie ses travaux d'analyse, dans une collection appelée « Statistiques en bref », qu'il envoie à ses frais à toutes les personnes intéressées du secteur culturel.

L'Observatoire tend à devenir le carrefour de l'information chiffrée sur la culture et les communications au Québec et, dans ce but, il agit en étroite collaboration avec ses partenaires financiers. Ainsi, toute information statistique produite par ces derniers à partir de données administratives est diffusée gratuitement par l'Observatoire.

Pour que les travailleurs des milieux culturels soient tenus au courant de la mise à jour des données qui les intéressent, l'Observatoire a constitué une liste d'abonnés qui reçoivent un courriel (*e-mail*) chaque fois qu'une information nouvelle devient consultable sur le site Web. Ce service est d'ailleurs offert à tous ceux qui en font la demande à l'aide du formulaire accessible sur notre site Web.

Enfin, en vertu du principe de neutralité, l'accès à l'information est simultané pour tous, sans favoritisme aucun. De surcroît, les résultats sont diffusés aussitôt colligés, sans tenir compte de l'agenda politique.

Un coup d'œil sur l'avenir

L'Observatoire poursuit sa mission, mais les changements à venir suivront trois axes. Le premier est de rapatrier toutes les statistiques culturelles préparées au gouvernement du Québec, notamment en se chargeant de l'enquête quinquennale sur les pratiques culturelles et de l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques, actuellement confiées au ministère de la Culture et des Communications.

Le deuxième élément prioritaire est de construire des indicateurs, dans tous les champs de la culture.

Enfin, il importe de pouvoir comparer la situation québécoise à celle d'autres sociétés. Un appareil statistique bien étoffé et un système d'indicateurs cohérent devraient faciliter ces travaux de comparaison.

L'Observatoire fait face à un autre défi, soit de maintenir l'intérêt des milieux culturels. Il devrait y parvenir en assurant la diffusion diversifiée de ses travaux, l'accessibilité de ses résultats et la capacité de son personnel d'expliquer ces statistiques.

Conclusion

Le partenariat établi avec les milieux culturels a maintenant fait ses preuves et l'Observatoire a tout lieu d'être satisfait de son évolution, bien qu'il ne puisse pas encore combler tous les besoins.

L'une des principales retombées de la création de l'Observatoire tient au fait que celui-ci équilibre les rapports de force entre les différents acteurs du système culturel quant à l'accès à l'information et aux usages qui en sont faits. Tous ont maintenant accès à une information exhaustive; ils peuvent donc l'interpréter à leur manière (qui n'est pas forcément celle de l'administration centrale) et promouvoir leurs intérêts. Mais, quel que soit le sens donné aux chiffres, ceux-ci sont fiables et neutres, et considérés comme tels par toutes les parties.

Cependant, ce modèle a ses faiblesses, notamment quant à l'aspect financier. Si l'Observatoire est financé en partie sur une base permanente, le quart de son budget est fonction d'ententes triennales renouvelables. Par ailleurs, les difficultés financières de l'État, elles, sont absolument récurrentes...

L'Observatoire québécois, tel qu'il a été conçu et mis en place, aura peut-être à souffrir de ses qualités. Le programme statistique actuel, c'est-à-dire des travaux uniquement quantitatifs, consomme une grande partie des ressources. On l'a dit : les résultats sont très utiles aux milieux culturels et aux décideurs publics. En contrepartie, aucun

travail qualitatif n'est entrepris, les liens avec le milieu de recherche ont été longs à établir et, enfin, les relations avec l'ensemble des milieux culturels accaparent une part substantielle de temps et d'argent. L'Observatoire est, en quelque sorte, prisonnier de son succès et de son modèle de gouvernance. Je suis cependant convaincu que ces limites se transformeront en avantages si l'on s'en tient à ce créneau, mais qu'on arrive à y exceller.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.



Pour tout renseignement, veuillez
communiquer avec Serge Bernier
au (418) 691-2414, poste 3137
ou serge.bernier@stat.gouv.qc.ca

Observatoire de la culture
et des communications
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2414
Télécopieur : (418) 643-4129